

*SPECIAL  
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

**SNTRS**



informations

Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.  
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY, Tél. 69.07.60.13  
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 3.C

LUNDI 6 MARS 1995

2,00 FRS

***Voici un nouveau SNTRS INFO  
que nous vous demandons de ne pas enfouir.***

*Il contient des éléments pour la campagne électorale des CAP et une pétition contre le gel des postes et le blocage de la campagne de mobilité et de promotion ITA à faire signer très rapidement.*

*Pour les CAP, nous avons eu deux listes invalidées :*

- une pour les Chargés de Recherche due à la non inscription d'un candidat qui est stagiaire,*
- l'autre pour les Adjoints Techniques due à une escroquerie de signature de la part de la CFTC sur un de nos adhérents présents sur notre liste.*

*C'est un problème très grave d'autant que notre représentativité est en jeu. Nous pensons faire un envoi spécifique aux Adjoints Techniques.*

*Les votes et les résultats dans tous les autres corps sont d'autant plus importants.*

**SOMMAIRE**

Pages 2 à 4

**ACTION GEL DE POSTES**

**PETITION** pour l'annulation des gels de postes.  
*A faire signer massivement...*

Pages 5 à 8

**PROFESSION DE FOI - CAP 1995-**

Pages 9 à 13

**AFFICHE CAP 95**  
**A DIFFUSER RAPIDEMENT ET MASSIVEMENT...**

Paris, le 22/2/95

Monsieur Philippe LAZAR  
Directeur Général de l'INSERM  
101 Rue de Tolbiac  
75654 Paris Cedex 13

Monsieur le Directeur Général,

Nous tenons à vous faire part de l'inquiétude grandissante de tous les personnels chercheurs et ITA face au report persistant de la campagne de mobilité et de promotion ITA 1995. Devant les difficultés-personnelles et professionnelles- engendrées par cette situation, l'attente de la décision du Ministère devient chaque jour plus insupportable, et l'inquiétude fait place à la colère.

Oserons-nous le rappeler une fois encore, nous nous élevons contre la pratique des gels d'emplois intervenant sur les postes ITA ou chercheurs, permettant des suppressions de postes et mettant en péril l'équilibre des laboratoires.

Il est d'autant plus inadmissible pour les personnels que des délais importants sur la prise de décision à ce propos entraînent un retard considérable sur les campagnes de mobilité et promotion des ITA, voire puissent conduire à la suppression de ces campagnes.

Nous vous demandons, en conséquence, de tout mettre en oeuvre pour obtenir du Ministère de Tutelle une annulation des gels de postes et, en tout état de cause, une réponse immédiate afin de faire cesser cette situation inacceptable.

Nous nous adressons, d'autre part, directement au Ministère, responsable de cet état de fait. Veuillez trouver ci-joint la copie de la lettre que nous faisons parvenir au Ministre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre haute considération.

Pour les organisations syndicales



Didier PELAPRAT  
SGEN-CFDT-INSERM  
5, Rue des Feuillantines  
75005 Paris

L'absence de décision sur les gels de postes de la part des Ministères entraîne un report de la campagne de mobilité et de promotion ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs) 1995 à l'INSERM.

Devant les difficultés personnelles et professionnelles engendrées par cette situation, l'attente devient chaque jour plus insupportable, et l'inquiétude fait place à la colère.

**Les personnels soussignés demandent l'annulation des gels de postes.**

**Le 22 Février 1995**

NOM - PRENOM	CORPS	SIGNATURE

Paris, le 22/2/95

Monsieur F. Fillon  
Ministre de l'enseignement  
supérieur et de la recherche.  
1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de l'inquiétude grandissante de tous les personnels chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'INSERM face à votre absence de décision sur les gels de postes, entraînant un report de la campagne de mobilité et de promotion ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs) 1995 dans cet organisme. Devant les difficultés personnelles et professionnelles engendrées par cette situation, l'attente de votre décision devient chaque jour plus insupportable, et l'inquiétude fait place à la colère.

Oserons-nous le rappeler une fois encore, nous nous élevons contre la pratique des gels d'emplois intervenant sur les postes ITA ou chercheurs, permettant des suppressions de postes et mettant en péril l'équilibre des laboratoires.

Il est d'autant plus inadmissible pour les personnels que des délais importants sur la prise de décision à ce propos entraînent un retard considérable sur les campagnes de mobilité et promotion, voire puissent conduire à la suppression de ces campagnes.

Nous vous demandons, en conséquence, de ne pas procéder à des gels d'emploi, qui mettent en péril le bon fonctionnement des laboratoires de recherche et, en, tout état de cause, d'annoncer immédiatement votre décision à l'Administration de l'INSERM afin de faire cesser cette situation inacceptable.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour les organisations syndicales



D. PELAPRAT  
SGEN-CFDT-INSERM  
5, rue des Feuillantines  
75005 Paris

# Liste présentée par le **S N T R S - C G T**

## Si vous êtes

- *en attente de changement de corps "au choix" ou de changement de classes, ou d'un échelon accéléré,*
- *non satisfaits de votre affectation ou contraints d'en changer du fait de la fermeture de votre structure ou "étouffés" dans votre service,*
  - *en désaccord avec votre directeur ou chef de service*
- (*feuille de note, temps-partiel, formation permanente, conditions de travail*),
- *en attente de titularisation ou confrontés à un refus.*

## Si vous n'êtes pas

- *dans ces cas, vous pouvez y être confrontés dans un proche avenir.*

Sachez que tous ces problèmes demandent un avis des  
**Commissions Administratives Paritaires (CAP).**

**Vous êtes appelés à élire vos représentants dans votre commission.**

Elles sont paritaires (autant de représentants élus du personnel que de nommés de l'administration). Il y a une C.A.P. pour chaque corps. Elles siègent également en tant que commissions de réforme (congé maladie, accident de service, invalidité).

**Depuis plusieurs années, nous vivons un contexte de récession et de diminution de l'emploi public, imposées par la politique gouvernementale et européenne.**

Cela se traduit à l'INSERM par :

- la suppression de 11 postes d'ITA en 1995 ;
- le gel d'un poste libéré sur deux ;
- la création très faible de postes statutaires qui rend plus problématiques les possibilités de promotions ;
- des carrières bloquées alors que les qualifications évoluent, d'où un déclassement massif ; les fameuses "mesures Durafour", qui vont être appliquées maintenant aux catégories B (SAR et TR) et aux AAR (décret sorti le 26/01/95), se traduisent par des allongements de la durée des carrières et par de nouvelles disparités ;
- des voies de promotion par concours insuffisantes et inadaptées ;
- une baisse continue du pouvoir d'achat (désindexation) ;
- des ponctions sur salaire qui se multiplient (CSG, rachat retraite, contributions diverses...) ;
- des conditions de travail qui se dégradent (déstabilisation de l'emploi, parcellisation...) ;
- le développement de l'emploi précaire à tous les niveaux.

**Tout cela contribue à augmenter la pression sur l'emploi :** surcharge de travail, non titularisation en fin de stage, blocage de la mobilité et redéploiement. Ces problèmes trouvent plus difficilement une solution du fait de l'autoritarisme et de l'intransigeance de l'administration et de certaines directions de laboratoire. Ce contexte s'aggrave actuellement par les projets de contractualisation et restructuration des organismes de recherche. Sur des thèmes décidés par des experts au niveau ministériel, les budgets seraient globalisés : fonctionnement, matériel et personnel. Les ITA seraient ramenés au rang d'instruments comme le laisse penser la note de la direction de Mai 1994 "Etude comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherche de l'INSERM" qui met en balance postes d'ITA, équipements et fonctionnement.

Ce processus est déjà engagé dans les Universités et porte atteinte au statut de leurs personnels, le projet étant de rattacher les IATOS à la Fonction Publique territoriale. Dans l'orientation actuelle d'intégration de la recherche publique dans les universités, ne peut-on craindre pour notre propre statut ? <sup>6</sup>

**Le SNTRS-CGT est opposé à cette orientation et se bat pour le maintien des EPST et le statut de titulaire de la Fonction Publique avec des créations de postes pour toutes les catégories.**

**Dans les C.A.P., les élus SNTRS-CGT :**

-- **défendront vos carrières** sur la base de la qualification ; celle-ci est évaluée à partir des "feuilles de note" (d'où l'importance de l'établir avec beaucoup d'attention) et sera croisée avec l'ancienneté et le déroulement de carrière ;

-- **vous aideront à résoudre vos problèmes de mobilité** ou de reconversion en liaison avec nos élus des autres instances (CSS, CAR, CSCRI, CS...) ;

-- **vous défendront en cas de conflit avec votre responsable** ou l'Administration (refus de titularisation, refus de mobilité, problèmes divers ) ou lorsque vous aurez fait appel vous-mêmes à la C.A.P.

**En votant pour la liste présentée par le SNTRS-CGT, vous serez représentés par des élus combattifs, présents sur le terrain, sans préjugés ni favoritisme, qui veilleront à ce que vos droits soient respectés, à chaque fois que vous les solliciterez.**

TEXTE SPECIFIQUE POUR CHAQUE CORPS  
voir ci-après...

**En votant pour la liste présentée par le SNTRS-CGT, vous élirez des représentants indépendants de l'Administration et agirez pour :**

- une amélioration du statut ; dans l'immédiat, le SNTRS-CGT se prononce pour le retour des échelons à 2 ans et la suppression des barrages de classe,
  - de meilleurs salaires et carrières,
- le reclassement de tous les sous-classés par une commission paritaire de reclassement,
  - le refus de la précarisation de l'emploi et du développement des contrats à durée limitée,
  - des créations d'emplois.

**VOTEZ, FAITES VOTER  
pour la liste présentée par le SNTRS-CGT**

*Votez sans rature, ni panachage sous peine de nullité. Ceci n'est pas un bulletin de vote.*

### RÔLE SPÉCIFIQUE DE L'INGÉNIEUR :

L'ingénieur dans un laboratoire est la mémoire technique qui mobilise les énergies nécessaires pour réaliser un projet de recherche, soit d'intérêt commun, soit personnel. Ce rôle complémentaire, et parfois symétrique à celui des chercheurs, est néanmoins souvent minoré dans la politique scientifique de l'INSERM et au sein même des équipes et services. En effet, l'évolution des conditions de travail sont telles que les ingénieurs éprouvent des difficultés à se situer dans l'équipe. Ceci est dû en particulier à l'"utilisation" de thésards de plus en plus nombreux, alors que les recrutements des titulaires nécessaires à leur encadrement n'ont pas cru en conséquence.

Ainsi ont-ils des difficultés à faire valoir leur qualification et à maîtriser le déroulement de leur carrière. Ils sont demandeurs d'une évaluation prenant réellement en compte leurs fonctions techniques et de recherche.

Les fonctions d'ingénieurs et de chercheurs qui sont complémentaires, sont aussi évolutives. Les détachements dans l'un et l'autre corps doivent être facilités et quasiment systématiques lorsque les conditions sont requises. Mais, pour cela, il faut que les carrières d'ingénieurs soient équivalentes à celles des chercheurs. Ce n'est pas la fameuse réforme "DURAFOUR" qui peut laisser espérer cela.

Au contraire, un étirement de la grille des salaires vers le bas est à craindre.

Pourtant, les carrières d'ingénieurs ne sont pas suffisamment attractives pour assurer les développements technologiques dont la recherche a besoin.

**Pour les ingénieurs de recherche :** La classe exceptionnelle doit être réellement une classe de promotion pour les ingénieurs des unités et services communs et non seulement réservée aux administratifs de haut rang qui ont eux aussi besoin de promotions spécifiques.

**Pour les ingénieurs d'études :** Les moyens sont très insuffisants pour reconnaître les qualifications existantes, en particulier pour les très nombreux ingénieurs d'études reconnus au niveau supérieur.

**Pour les ingénieurs exerçant des fonctions administratives,** et en particulier avec un rôle important d'encadrement, à qui l'on demande de plus en plus de polyvalence et simultanément des connaissances de plus en plus pointues, sans augmenter les effectifs, nous demandons une reconnaissance à la hauteur de ces fonctions délicates et la possibilité d'accéder aux corps des DAGTR ( Directeur d'Administration de Gestion et de Transfert de la Recherche).

### LES ASSISTANTS INGÉNIEURS :

Les Assistants Ingénieurs, catégorie de personnel à la charnière entre les ingénieurs et les personnels techniques, tiennent une place importante dans les laboratoires et services.

Avec l'évolution des technologies nouvelles, les Assistants Ingénieurs doivent pouvoir affirmer leur qualification et pour cela maîtriser leur formation, leur mobilité et leur participation à des congrès. Mais, ceci se heurte au manque de postes et à l'utilisation croissante d'étudiants à des tâches techniques dans les équipes.

Le problème du sous-classement est encore très réel : par concours internes, le passage AI -> IE

est un des goulets d'étranglement difficile à franchir, quelque soit la BAP, et c'est seulement en 1996 que tous les AI ayant les conditions d'ancienneté requises seront promouvables au choix.

De par les mesures "DURAFOUR", l'augmentation de l'amplitude des corps de Techniciens et SAR met en danger le corps des AI. Le maintien de ce corps nous paraît indispensable pour conserver un niveau d'embauche à Bac + 2, accompagné d'une revalorisation indiciaire substantielle pour les échelons de ce corps.

## LA SITUATION DES TECHNICIENS :

Les techniciens ont un rôle irremplaçable pour la bonne marche des laboratoires et services.

Il s'agit de l'un des corps numériquement les plus importants de l'INSERM, et sans doute le plus hétérogène par l'origine de ceux qui le composent, par leur formation ainsi que par leur place dans le travail de recherche.

Cela se retrouve aussi dans le rapport qu'ils ont au travail qui est sensiblement différent selon les métiers et la discipline scientifique.

L'accès des techniciens à des formations qualifiantes adaptées doit être assuré afin de leur permettre de maîtriser l'évolution des techniques nouvelles, faire valoir leur qualification et aborder dans de bonnes conditions les concours et l'avancement.

Les mesures "DURAFOUR" modifient la structure du corps des techniciens en créant 3 classes dont l'appellation est symptomatique : normale, supérieure et exceptionnelle !

Il y aura :

- une intégration des TR3/TR2 en TR classe normale, selon une grille de correspondance pour chaque échelon ;
- une intégration des TR1 en TR classe exceptionnelle en 4 années.

L'apparente revalorisation en fin de carrière s'accompagne, comme pour les autres catégories, d'un allongement de la durée des échelons et d'un contingentement renforcé des grades.

## LES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE :

Vous représentez, à vous seuls 60% des administratifs. Vous prenez une grande part dans le bon fonctionnement de l'administration des laboratoires et des services.

Gestionnaires, comptables ou secrétaires, parfois les trois à la fois, vous devez faire face à toutes les situations, souvent dans des conditions ingrates.

Vous avez les plus grandes difficultés à faire valoir votre qualification.

L'accès des Secrétaires d'Administration de la Recherche à des formations qualifiantes adaptées doit être assuré, afin de vous permettre de maîtriser l'évolution des techniques nouvelles, de faire valoir votre qualification et d'aborder dans de bonnes conditions les concours à l'avancement.

Les mesures "DURAFOUR" modifient la structure du corps des secrétaires en créant 3 classes dont l'appellation est symptomatique : normale, supérieure et exceptionnelle !

Il y aura :

- une intégration des SAR3/SAR2 en SAR classe normale, selon une grille de correspondance pour chaque échelon ;
- une intégration des SAR1 en SAR classe exceptionnelle en 4 années.

L'apparente revalorisation en fin de carrière s'accompagne comme pour les autres catégories d'un allongement de la durée des échelons et d'un contingentement renforcé des grades.

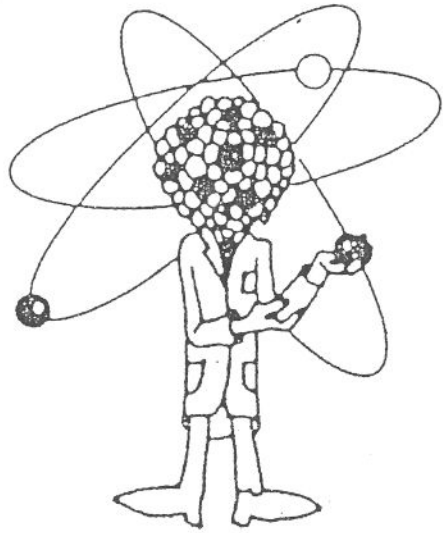
## LES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE :

Les particularités du travail administratif dans un organisme de recherche n'ont été que partiellement reconnues dans le statut de titulaire qui perpétue une grande partie de discriminations entre les fonctions administratives et techniques.

Pour les carrières des administratifs, les carrières types de la Fonction Publique ont pesé, en particulier, pour les corps d'Attachés et Chargés d'Administration qui comportent une succession de classes constituant autant de barrages et un risque sérieux de ralentissement des carrières.

Avec ces carrières limitées, on retrouve la conception d'un encadrement administratif type Fonction Publique traditionnel. Elles sont incomplètement compensées par la possibilité de poursuivre une carrière d'administration de la recherche dans les corps d'ingénieurs.

Votre prime reste toujours très éloignée de celle des Ingénieurs d'Etudes. Pire, un texte récent a remis en cause pour certains attachés le niveau déjà insuffisant de leur indemnité forfaitaire. Ce texte doit être abrogé et la parité établie.



- INSERM -

# ÉLECTIONS aux C.A.P.

DATE LIMITE DE VOTE  
vendredi 24 MARS 1995

**Agissez  
avec le SNTRS-CGT**

VOUS REFUSEZ :

La diminution et le gel des postes

La précarisation de l'emploi et  
le développement des contrats à durée limitée

La dégradation des conditions de travail

VOUS VOULEZ :

*- des C.A.P.  
jouant tous leurs rôles*

*- des élus efficaces,  
indépendants  
et qui vous défendront*

# VOTEZ SNTRS-CGT

